

Motion votée par les personnels de l'UFR LPMASC de l'UT2J, réunis en Assemblée Générale du 27 janvier 2020

**Dans la continuité des motions adoptées par l'AG d'UFR HAA (13 janvier 2020) , par l'AG de l'UFR de Psychologie (20 janvier 2020) et l'AG de l'UFR de Langues (22 janvier 2020) les personnels de l'UFR LPMASC :**

- Se déclarent opposés à la réforme des retraites et à la LPPR
  
- Demandent aux conseils centraux de l'UT2J de relayer et d'appuyer leur opposition et demandent à la présidente de l'UT2J de la relayer et de l'appuyer au sein de la Conférence des Présidents d'Université.
  
- Appellent leurs collègues à lancer au sein de leurs composantes (AG , conseils, réunions) la discussion sur l'impact de la réforme des retraites et de la LPPR( ex/ possibilité d'imposer à un.e enseignant.e-chercheur/se d'enseigner plus de 192HTD sans rémunération de ses heures complémentaires).
  
- Appellent leurs collègues à lancer au sein de leurs composantes (AG, conseils, réunions) la discussion sur les moyens d'action les plus efficaces pour s'y opposer (Série de conférences filmées ; se déclarer mobilisé dans nos signatures électroniques et/ ou réponses automatiques d'absence ; Démission – symbolique ou effective- de nos missions administratives ; démission des porteurs de maquettes ; rétention des notes ; participer aux caisses de grève ; intervenir dans l'espace public ; interpellation de leurs députés ; refus d'évaluer les étudiants dans le cadre du Contrôle continu et des examens? Refus de transmettre les maquettes d'accréditation et invitation des autres universités françaises à procéder de même.
  
- S'associent à la motion adoptée par l'Assemblée Générale des personnels de l'UFR de Psychologie du 20 janvier et condamnent les pratiques illégales et indignes de constitution de listes noires de personnels en raison de leur participation au mouvement social ayant eu lieu en 2018 au sein de l'Université Jean Jaurès.